

Etaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, MM. Stéphane BIGOT, Elie LEME, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, MM. Renaud GAUDRON, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Frédéric LABBE, Mmes Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, MM. Thibaut MULOT, Axel BELLIARD, Mme Lucie FOUGERAIS.

Etaient représentées : Mmes Catherine BOISBOUVIER, Linda FOURNIER et Murielle DEPAGNE qui avaient respectivement donné procuration à Mmes Annick GILLES, Jacqueline ARCANGER et M. Thibaut MULOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Corinne MERZOUK a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2020 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2020-041 : Fixation des tarifs des différentes animations organisées en janvier et février 2021 par le service jeunesse pour l'accueil de loisirs « les Châtelets »

DM-2020-042 : Passation d'un marché d'assurances flotte automobile d'un montant de 25 271,35 € T.T.C. + garantie auto-mission d'un montant de 1 305 € TTC avec la compagnie d'assurances MMA- LOGIC'ASSUR, d'ERNEE, pour une durée de trois ans résiliable chaque année

DM-2020-043 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 3B place de l'Hôtel de Ville (logement 2) avec M. LEBEURRE du 1^{er} au 31 janvier 2021 moyennant un loyer mensuel de 330 €

DM-2020-044 : Signature avec la société Farago Le carré de Laval (53) d'un contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs dans les réseaux d'eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de trois ans et un montant de 4 680€ H.T. par an

DM-2020-045 : Attribution de marchés pour la fourniture de carburant et de fioul domestique pour l'année 2021 :

- Lot n° 1 – livraison de carburant type gazole non routier : MAYENNE COMBUSTIBLES – SARL GAMBERT d'Andouillé pour un montant de 514,00 € H.T. au m3 et un rabais de 26,00 € H.T. par m3
- Lot n°2 - fioul domestique : EURO FIOUL SERVICES de Montaudin pour un montant de 475,00 € H.T. au m3 et un rabais de 40,00 € H.T. par m3

DM-2020-046 : Passation d'un marché d'assurance dommages aux biens et risques annexes d'un montant de 13 681,71 € TTC avec franchise de 1 000 € avec la compagnie d'assurances GROUPAMA CENTRE MANCHE d'ERNEE, pour une durée ferme de deux ans

DM-2020-047 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 3B place de l'Hôtel de Ville (logement 1) avec M. CHICUS du 1^{er} au 31 janvier moyennant un loyer mensuel de 280 €.

AFFAIRES GENERALES

DÉVIATION D'ERNEE RN12 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de déviation de la RN12 tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique, ce projet intégrant les principales propositions émises par le conseil municipal lors de la phase de concertation publique.

TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE – MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE

Madame le Maire fait part au conseil municipal de désordres constatés depuis la réception du terrain de football synthétique avec un mauvais aménagement du talus au pied du terrain et la présence d'un certain nombre de bosses. La Commune a sollicité en vain le maître d'œuvre ainsi que la société PIGEON TP LOIRE ANJOU pour faire un point sur les désordres dénoncés et sur les solutions envisagées par les constructeurs. Ces demandes n'ayant été suivies d'aucun effet, Madame le Maire a missionné l'avocat de la commune pour mettre en demeure la société de solutionner ces désordres.

En cas de non-résolution des désordres, le conseil municipal donne mandat à Madame le Maire pour ester en justice afin de représenter et défendre les droits de la commune. Maître Frédérique SALLIOU, Avocate à RENNES, est désignée pour porter ce dossier devant toutes juridictions et défendre les intérêts de la commune.

ENVIRONNEMENT-AGRICULTURE

ALIENATION D'UN TRONÇON DE CHEMIN RURAL NON DÉNOMMÉ SIS « LES VILLIERS DU MILIEU » CESSION COMMUNE D'ERNEE/GAEC BODIN AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE A INTERVENIR SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur GARNIER, adjoint, expose que par délibération du 28 mars 2013, le conseil municipal a autorisé le Maire à procéder à la cession d'un délaissé communal d'une contenance de 563 m² au prix de 0,61 €/m² au profit de M. Bruno BODIN, exploitant agricole. L'office notarial d'Ernée était chargé de la rédaction de l'acte notarié mais la procédure n'a pas été finalisée à cette époque. Il convient de prendre une nouvelle délibération au profit du GAEC BODIN afin que l'office notarial puisse finaliser cette vente.

Le conseil municipal **autorise** Madame le Maire à procéder à la cession de ce délaissé communal cadastré provisoirement BN 316 /a d'une contenance de 5a 63ca au profit du GAEC BODIN au prix de 0,61 € le m², frais d'enquête, de bornage et de notaire en sus pour l'acquéreur et **décide** de confier la rédaction de l'acte à intervenir à l'Office notarial d'Ernée.

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

STADE M. BOULANGER : RENOUVATION ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PLAN MAYENNE RELANCE » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

M. HUARD, adjoint, expose que le conseil municipal lors de sa séance du 11 décembre 2019 avait acté la réfection de l'éclairage au stade Marcel Boulanger en éclairage LED avec un coût prévisionnel des travaux à 178 565 € HT.

Face à la crise exceptionnelle due à la Covid-19, le Conseil Départemental a voté le « Plan Mayenne Relance » avec une enveloppe dédiée au soutien des projets de rénovation énergétiques des équipements sportifs.

Après avis favorable du conseil communautaire du 21 décembre 2020, le conseil municipal **autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance à hauteur de 44 407 € portant le taux de subvention à 25 %.

EDUCATION-JEUNESSE

VOYAGES SCOLAIRES ET SORTIES PÉDAGOGIQUES – ANNÉE 2021

Madame BIDAULT rappelle que le conseil municipal attribue chaque année un crédit budgétaire aux écoles d'Ernée pour l'organisation de leurs voyages scolaires et de leurs projets pédagogiques.

Sur l'avis favorable de la commission éducation-jeunesse, le conseil municipal **décide de reconduire** ce dispositif **et de porter** pour 2021 à 3,75 € par élève la participation forfaitaire pour chaque prestation attribuée à cet effet.

En complément de cette participation annuelle, le conseil municipal **fixe** la participation de la Commune pour le financement des séjours extérieurs avec nuitée organisés par les écoles maternelles et primaires à 10 € la nuitée par enfant domicilié à Ernée pour 2021.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT VINCENT DE PAUL PRIMAIRE ET MATERNELLE D'ERNEE – 1^{ER} TRIMESTRE 2021

Madame BIDAULT, adjointe, rappelle que, conformément au contrat d'association la commune verse tous les ans une subvention de fonctionnement à l'école Saint Vincent de Paul. Cette subvention est basée sur le coût d'un élève de l'école publique.

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie de l'école Saint Vincent de Paul, le Conseil municipal **vote et approuve** le montant de ladite subvention pour le 1^{er} trimestre 2021 sur les mêmes bases qu'en 2020, soit 35 676,08 €, étant précisé que ce montant sera déduit de la participation 2021 sur la partie « forfait communal », payable trimestriellement.

AVENANT N°5 A LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'OGEC POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION

Le Conseil municipal **fixe** la contribution de la commune pour le service de la restauration scolaire de l'école Saint Vincent de Paul à 1,54 € par repas pour l'année 2021 et **autorise** Mme le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention du 27 décembre 2001 relative à la participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC pour participation aux frais de restauration scolaire.

**FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR L'APPROVISIONNEMENT DE LA CUISINE MUNICIPALE AUTORISATION DE SIGNATURE
DES MARCHÉS SUITE A APPEL D'OFFRES**

Arrivée de Madame WILLY-BONNABESSE.

Madame BIDAULT, adjointe, expose au conseil municipal qu'un marché public a été lancé pour le renouvellement du marché des denrées alimentaires de la cuisine municipale pour la période 2021-2024 comprenant 16 lots.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les marchés suivants à intervenir à compter du 1er février 2021 :

Lot(s)	Désignation	Entreprise retenue
1	Fruits frais	DC PRIMEUR 53000 LAVAL
2	Légumes frais et pommes de terre sous vide	TERRE AZUR Groupe POMONA 35538 NOYAL SUR VILAINE Cedex
3	Produits de charcuterie	PASSION FROID OUEST 44478 CARQUEFOU Cedex
4	Produits de saucisserie de qualité	SOCOPA 27110 LE NEUBOURG
5	Volailles fraîches 100 % alimentation végétale	DS RESTAURATION/SIRF 85120 LA CHATAIGNERAIE
6	Viandes de porc fraîches de qualité	DS RESTAURATION/SIRF 85120 LA CHATAIGNERAIE
7	Viandes de boeuf fraîches de qualité	BIGARD 81115 CASTRES CEDEX
8	Fromage	SPLO 35590 L'HERMITAGE
9	Beurre - yaourts - oeufs - produits élaborés lait	SPLO 35590 L'HERMITAGE
10	Fonds de sauce	PRO A PRO 35590 SAINT GILLES
11	Epicerie - Entremets à chaud	PRO A PRO 35590 SAINT GILLES
12	Epicerie : matières grasses - produits secs	EPISAVEURS GROUPE POMONA 92160 ANTONY
13	Légumes surgelés ou congelés	A2S 56704 HENNEBONT Cedex
14	Poissons surgelés ou congelés	SYSCO 75012 PARIS 12
15	Glaces et pâtisseries surgelées ou congelées	DS RESTAURATION/SIRF 85120 LA CHATAIGNERAIE
16	Viandes diverses surgelées ou congelées	DS RESTAURATION/SIRF 85120 LA CHATAIGNERAIE

FINANCES

**COMMUNE D'ERNÉE – BUDGET COMMUNAL
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Conformément aux orientations du DOB 2021, Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le budget primitif est désormais voté en début d'année dans l'objectif d'une meilleure visibilité du budget et d'un démarrage des investissements plus tôt afin de maintenir le niveau d'investissement et d'activité pour les entreprises.

Aussi, il n'intègre pas la reprise des résultats 2020 et une partie de la subvention OGE. Ces derniers seront inscrits lors du budget supplémentaire qui interviendra fin mars.

Dans cette attente, le budget primitif intègre uniquement les dépenses d'investissement obligatoires, les opérations prioritaires pour fonctionner jusqu'en avril, et les restes à réaliser 2020.

Le budget primitif s'équilibre sans recours à l'emprunt. Il est important de préciser que l'objectif pour 2021 est de limiter l'emprunt et de financer les investissements principalement grâce à l'autofinancement de la section de fonctionnement et à la reprise des résultats de 2020.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif de fonctionnement 2021 a été établi comme suit :

- ✓ ne pas augmenter le taux des impôts locaux communaux
- ✓ s'approcher de l'objectif non prescriptif d'évolution de la dépense locale de fonctionnement (+1,20%)
- ✓ contenir le niveau d'endettement de la commune tout en se laissant la possibilité d'emprunter en fonction des opportunités et des besoins

Suite à cet exposé et après avoir pris connaissance des dépenses et recettes détaillées du budget, le Conseil Municipal à l'unanimité **adopte** le Budget Primitif 2021 lequel s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement (vote par chapitre) :	7 415 335,67 €
- Section d'Investissement (vote par opération) :	2 188 249,00 €

Le budget 2021 se donne pour objectifs prioritaires :

- poursuivre le développement urbain de la commune : en matière d'habitat, la démolition de l'ancien foyer culturel, boulevard du Collège, devra permettre de céder le foncier disponible à Mayenne Habitat pour une opération d'une quarantaine de logements. Il conviendra également d'étudier dans le cadre de l'Opération de Revitalisation des Territoires, le foncier et l'immobilier disponibles afin de proposer une offre de logements diversifiée (réhabilitation en centre-ville...). Il conviendra de finaliser les acquisitions foncières pour la création du futur pôle culturel, d'engager et de recruter un maître d'œuvre pour la création d'une aire de stationnement d'une centaine de places aux Châtelets.

- continuer à améliorer les voiries urbaines et rurales et les réseaux : conformément à l'inventaire de la voirie et des réseaux, la programmation pluriannuelle renforcée de remise en état de la voirie urbaine se poursuivra (trottoirs rue d'Anjou, requalification du quartier de la Gare...). Il en sera de même pour la voirie rurale, avec une programmation pluriannuelle en priorisant la poursuite des travaux déjà engagés.

- continuer à réhabiliter nos bâtiments communaux : concernant le groupe scolaire F. Vadis, une programmation pluriannuelle sera arrêtée pour la réfection des menuiseries. Une étude sur l'isolation thermique des bâtiments communaux sera engagée avec une planification de travaux en priorité sur les logements locatifs.

- Aménager et réhabiliter nos infrastructures sportives : aménagement de la 2^{de} partie de l'Atelier pour accueillir la boxe dont les locaux n'étaient pas adaptés aux normes accessibilité, poursuite de l'étude de faisabilité lancée sur l'aménagement d'équipements sportifs pour le tennis de table et la gymnastique. Il s'agira de finaliser la réfection de l'éclairage des terrains C et D du stade Marcel Boulanger.

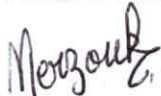
- Poursuivre les travaux d'accessibilité : mise en accessibilité des Bizeuls et de la scène de l'Espace Clair de Lune.

- continuer à renouveler l'équipement des services (parc de véhicules, informatisation ...)

Ce budget **fixe** par ailleurs à 10 000 € la subvention versée au CCAS pour 2021.

Le Conseil municipal **adopte** pour 2021 le tableau des effectifs annexé au Budget Primitif valant autorisation pour le Maire de pourvoir les postes ouverts audit Budget.

Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,



Corinne MERZOUK



Le Maire,



Jacqueline ARCANGER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.